

Partenariat Etat, Caisse des dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2019

Séance plénière du 26 février 2019

La Région Nouvelle Aquitaine a décidé la mise en place d'un prêt à taux zéro pour la création ou la reprise d'entreprise en partenariat avec l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de son dispositif d'accompagnement régional à la création-reprise d'entreprise.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro personnel sans garantie, d'un montant de 8 000 € maximum, finançable sur 5 ans. Il est prioritairement dédié aux demandeurs d'emploi et aux personnes éloignées de l'emploi.

L'enveloppe de fonds dans le cadre du prêt d'honneur est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'année 2019. Elle sera transférée pour une mise en œuvre par BPI France à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le CESER trouve pertinent que ce prêt à taux zéro soit mobilisable par les demandeurs d'emplois et/ou un public éloigné de l'emploi et que ce dispositif vienne compléter l'offre régionale d'outils financiers à destination des porteurs de projet dans un souci d'harmonisation des dispositifs régionaux.

Il déplore cependant de ne pas avoir des éléments d'évaluation de ce dispositif précisant le profil des porteurs de projet, les territoires d'installation, le type d'activité, mais aussi l'offre de service mise en place.

Enfin, le CESER souhaite que l'évaluation de la politique relative aux « Aides à l'accompagnement, à la création et à la reprise d'activité » qui va être lancée fin avril 2019 prenne en compte ce dispositif.

■

Proposition de la Commission 4 « Economie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT

■

Vote sur l'avis du CESER

« Partenariat État, Caisse des Dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2019 »

145 votants
Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine